

## L'option Arts visuels au CRPE

*L'enseignement des arts visuels participe à la construction d'une culture humaniste : expérience sensible, expérimentation, questionnement, curiosité intellectuelle, partage des connaissances, transversalité, langage.*

*Il s'agit d'un enseignement fondé sur la pratique plastique pour développer les capacités d'expression des élèves et l'appropriation des démarches artistiques.*

*L'enseignement des arts visuels vise la construction des connaissances et le développement des capacités et attitudes des élèves par la médiation d'une expérience sensible, ouverte sur leur environnement ; par une approche contextuelle et transversale qui articule étroitement la pratique artistique, les œuvres d'art, les démarches artistiques qui les sous-tendent et le contexte historique et culturel qui leur donnent sens.*

### Qui peut choisir cette option ?

Tout étudiant possédant une culture générale solide.

Le choix de cette option d'arts visuels doit être motivé par un intérêt personnel et authentique pour le champ artistique, ses objets et ses enjeux, tant contemporains que patrimoniaux.

Il est donc fortement déconseillé de choisir cette option par défaut.

### Pourquoi choisir l'option Arts visuels au CRPE ?

*Le choix de cette option « arts visuels » permettra aux étudiants issus de parcours antérieurs artistiques ou non artistiques :*

- d'actualiser ou de construire une première culture artistique personnelle ;
- d'expérimenter des moyens d'expression plastiques, de manière concrète et motivante, dans la perspective de leur mise en jeu dans la classe ;
- d'acquérir la maîtrise d'outils didactiques et pédagogiques efficaces pour concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage en arts visuels ;
- d'acquérir les outils théoriques qui permettent de comprendre les enjeux didactiques de la discipline ;
- d'enrichir et d'ouvrir leur approche de l'enseignement par la mise en lien des arts avec les autres domaines culturels ;
- de développer leur capacité à questionner et se questionner, de construire une démarche personnelle en s'appuyant sur leurs expériences et acquis antérieurs.

**La partie scientifique du dossier** pourra notamment être constituée de :

- l'exposé des contenus artistiques relatifs au sujet choisi (histoire de l'art, histoire des arts, théorie de l'art), et l'argumentation du choix références artistiques qui fonderont le projet pédagogique. *Quels artiste(s), œuvre(s) et pourquoi ? Quel contexte historique et culturel qui leur donne sens ? Quels repères pour les élèves etc. ?*
- L'argumentation de certains choix didactiques et pédagogiques qui fondent la séquence proposée. *Il s'agira d'étayer cette argumentation en donnant des exemples concrets de la manière dont on a pris en compte certains concepts clés de la théorie des apprentissages et de la psychologie du développement pour concevoir une séquence en arts visuels.*
- L'argumentation des objectifs et contenus de la séquence pédagogique proposée en référence aux programmes de l'école primaire.

**Exemples de sujets :** Explorer la matière en PS ; Composer des formes pour inventer et figurer en GS ; Photographier au cycle 2 : le point de vue et la perception de l'espace ; Architecture et TICE en CM2 ; Distinguer la valeur d'usage de la valeur esthétique des objets au cycle 3.